

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
Sciences de la nature (200.B0)  
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de La Pocatière

*Juin 2006*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) donné au Cégep de La Pocatière s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de La Pocatière, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 7 décembre 2004. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 6 et 7 avril 2005<sup>1</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>2</sup>, des étudiants et un diplômé. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de La Pocatière et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

- 
1. Outre le commissaire, M. Jacques L'Écuyer qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Florian Côté, conseiller pédagogique en formation continue du Collège d'Alma, M<sup>me</sup> Denise Jamison, adjointe au directeur des études du Cégep de Drummondville et M. Éric Lavigne, professeur au Collège André-Grasset. Le comité était assisté de M. Robert Payeur, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire. M. Stephen Tribble, commissaire, assistait comme observateur.
  2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

## Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Situé dans la région du Bas Saint-Laurent, le Cégep de La Pocatière est un établissement public fondé en 1969. Le Collège est responsable du Centre d'études collégiales de Montmagny, lequel a été créé en 1994. L'effectif du centre de La Pocatière, au moment de la visite, atteignait 794 étudiants à temps complet, dont un peu moins du quart fréquentait un programme du secteur préuniversitaire. Le centre de Montmagny, pour sa part, regroupait 162 élèves en 2003-2004 et employait 21 enseignants à temps complet.

Le Cégep de La Pocatière offre, à La Pocatière, quatre programmes préuniversitaires et neuf programmes techniques conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC). Les élèves inscrits à La Pocatière en *Sciences de la nature* profitent des infrastructures et des compétences développées dans plusieurs programmes des techniques biologiques et physiques : Écologie appliquée, Santé animale, Technologie du génie industriel et Technologie physique. Le programme *Sciences de la nature* est offert au Collège depuis ses tout débuts au centre de La Pocatière et depuis 1994 à Montmagny. Il a été défini par objectifs et standards et implanté en 1998.

À La Pocatière, quarante-sept élèves étaient inscrits à temps plein à l'hiver 2005, soit 6 % de l'effectif étudiant; le nombre d'inscriptions est stable depuis les trois dernières années. En formation spécifique, le Collège emploie l'équivalent de trois professeurs à temps plein. Le programme est principalement rattaché à trois départements : Sciences et techniques biologiques<sup>3</sup>, Physique et technologie physique et Mathématiques.

Le programme *Sciences de la nature* est également offert au Centre d'études collégiales de Montmagny. Comme la mise en œuvre du programme au centre de Montmagny a été évaluée il y a trois ans, le Collège a choisi d'évaluer uniquement la version offerte au centre de La Pocatière.

---

3. Les professeurs de chimie sont associés au Département de sciences et techniques biologiques.

# Évaluation du programme

## La démarche institutionnelle d'évaluation

L'évaluation du Collège comprend les cinq critères choisis par la Commission ainsi que trois autres critères retenus par le Collège. Le critère concernant l'évaluation des apprentissages a été traité dans les parties consacrées à la cohérence du programme et à la valeur des méthodes pédagogiques.

Le processus d'autoévaluation a débuté avec l'adoption du devis d'évaluation en septembre 2003 en Commission des études et s'est échelonné tout au long de l'année scolaire 2003-2004. Conformément à la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) du Collège, les travaux d'évaluation ont été principalement pris en charge par un comité restreint formé du coordonnateur du Service de développement des programmes et de deux enseignants dont le responsable du programme *Sciences de la nature* et le chargé de l'évaluation du programme. Un deuxième comité, élargi, comprenait le comité restreint, deux enseignants de la formation spécifique et un enseignant du cours complémentaire obligatoire en informatique.

L'évaluation du programme *Sciences de la nature* du centre de La Pocatière s'est appuyée sur des enjeux : l'hypothèse d'une concurrence avec les programmes techniques scientifiques, la baisse de la population étudiante et le sentiment d'appartenance au programme de la part des élèves, des enseignants et des techniciens associés au programme.

Les résultats de l'évaluation reposent sur des données perceptuelles recueillies à l'aide de questionnaires adressés aux élèves de première et de deuxième année inscrits à l'automne 2003, aux diplômés, aux enseignants et aux finissants de mai 2003. Des rencontres individuelles et des discussions de groupe ont également été réalisées avec des professionnels, des techniciens et des enseignants de la formation générale et de la formation spécifique.

Quoique le Collège ait eu recours à diverses méthodes pour recueillir les informations sur le programme, l'évaluation s'est presque exclusivement basée sur les questionnaires. Les données colligées n'ont cependant pas toutes été analysées en profondeur. En outre, les conclusions et les actions envisagées ne semblent pas toujours découler des analyses.

La visite a permis de rassembler les informations manquantes et d'apprécier la connaissance que les professeurs ont du programme et des élèves. Le Collège a informé la Commission que s'il n'a pas approfondi davantage son analyse, c'est qu'il estimait qu'il

s'agissait d'un programme sans problèmes sérieux. La Commission note que, s'il l'avait fait, il aurait noté des lacunes et des voies d'amélioration, notamment en matière d'évaluation des élèves. La Commission *suggère* au Collège que, lors des prochaines évaluations, la politique institutionnelle d'évaluation des programmes soit respectée plus rigoureusement.

### **La mise en œuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

### **La pertinence du programme**

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le critère de la pertinence a été abordé de façon particulière par le Collège. Selon le rapport, le comité restreint a choisi d'envisager la pertinence sous l'angle de la position concurrentielle du programme dans l'offre de formation du centre de La Pocatière, plus particulièrement par rapport aux programmes techniques qui peuvent aussi donner accès à l'université. L'analyse du Collège n'est cependant pas complète ni concluante à cet égard. Les données compilées par le Collège sur les inscriptions à l'université en provenance du secteur technique sont partielles et le rapport ne présente aucune statistique sur les admissions à l'université des élèves du programme *Sciences de la nature*. L'affirmation du rapport indiquant que « *la principale voie pour des études universitaires scientifiques est celle des Sciences de la nature* » repose davantage sur l'expérience vécue des intervenants rencontrés que sur une démonstration rigoureuse et n'éclaire pas la pertinence du programme.

La visite a tout de même permis de constater que les taux d'admission à l'université des élèves du programme sont élevés dans les deux centres de formation. Le Collège ne possède cependant pas de données spécifiques pour le centre de La Pocatière. Outre le sondage réalisé auprès des diplômés pour les besoins de l'autoévaluation, le Collège n'a pas utilisé toutes les informations à sa disposition permettant de suivre le cheminement universitaire de ses diplômés. À cet égard, la Commission *suggère* au Collège de développer des mesures de suivi de ses diplômés.

Parmi les enjeux soulevés dans le rapport d'autoévaluation, le Collège s'est questionné sur la viabilité du programme *Sciences de la nature* offert au centre de La Pocatière; les données recueillies au moment de la visite n'ont toutefois pas montré une baisse significative de la population étudiante dans le programme.

Le programme ne présente pas de caractéristiques particulières, mais la Commission a été à même de constater qu'en raison de la présence de plusieurs programmes techniques, les élèves profitent d'équipements de grande qualité pour la réalisation de l'épreuve synthèse de programme.

### **La cohérence du programme**

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Pour évaluer la cohérence du programme, le Collège a notamment mesuré le degré de satisfaction des diplômés, des finissants et des enseignants à l'égard de l'activité d'intégration, porteuse de l'épreuve synthèse de programme. Il en ressort que les élèves apprécient grandement l'épreuve synthèse de programme car elle favorise l'intégration, le développement de l'autonomie et la mise en pratique des concepts théoriques. Les personnes sondées se disent également très satisfaites de la séquence des cours, le Collège concluant que celle-ci permet l'atteinte des compétences.

L'analyse des plans de cours réalisée par la Commission révèle que les cours font des liens avec les buts généraux du programme et que ceux-ci sont pris en compte dans l'épreuve synthèse de programme. La Commission note cependant une disparité dans la façon de présenter les objectifs dans les plans de cours de la formation spécifique. Dans les cours de mathématiques et dans le cours *Activité d'intégration*, les éléments du devis ministériel sont clairement présentés alors que pour d'autres cours, ces éléments sont soit reformulés ou absents du plan de cours. Ce sont pourtant là des éléments très importants si l'on cherche à assurer un maximum de cohérence, comme le reconnaissent la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège et le *Règlement sur le régime des études collégiales*. En l'occurrence, les évaluations sommatives identifient principalement les éléments de contenus et les chapitres à évaluer plutôt que les éléments de compétences. La Commission estime que cette façon de faire reflète davantage une approche axée sur les connaissances que l'approche par compétence. En conséquence,

*la Commission recommande au Collège de veiller à ce que tous les plans de cours respectent la PIEA du Collège et les exigences du Règlement sur le régime des études collégiales.*

Les liens entre les cours de la formation spécifique sont efficaces compte tenu de la taille du Collège et du nombre peu élevé d'enseignants qui interviennent dans le programme; la visite a permis de constater que les échanges entre les trois départements porteurs du programme se réalisent aisément et aboutissent souvent à des collaborations fructueuses, notamment dans l'utilisation d'équipement spécialisé. Les élèves se sont montrés également satisfaits des liens entre les cours. Le rapport soulève toutefois des réserves quant à l'intégration des connaissances de la formation spécifique dans les cours de la formation générale, particulièrement dans la formation générale propre au programme d'études. La Commission invite le Collège à réaliser les actions envisagées dans son plan d'action afin d'améliorer la situation.

Le questionnaire administré aux élèves, aux diplômés et aux finissants du programme comportait aussi des questions sur la charge de travail et le respect de la pondération. Les résultats de l'enquête semblent montrer que la charge de travail est perçue comme élevée par les répondants. Par contre, les rencontres avec les élèves ont permis de nuancer les commentaires à ce sujet : ceux-ci estiment que non seulement la charge de travail est adéquate, mais que l'autonomie qui leur est laissée lors de l'épreuve synthèse de programme pourrait aussi se retrouver ailleurs dans le programme. Certains d'entre eux se disent même prêts à recevoir un enseignement qui les incite à relever de plus grands défis. Compte tenu des caractéristiques des élèves qui fréquentent ce programme, le Collège pourrait rechercher des moyens afin de les stimuler davantage et répondre ainsi à leurs besoins.

### **Les méthodes pédagogiques**

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

La place faite aux diverses composantes du programme (cours théoriques, laboratoires) est adaptée aux objectifs du programme. Par exemple, la Commission note que l'accès aux laboratoires des programmes techniques constitue un atout majeur pour la réalisation de l'épreuve synthèse de programme. Cette activité, située à la fin du programme, amène généralement les élèves à créer des projets originaux qui suscitent leur motivation. Par ailleurs, les enseignants du programme utilisent les technologies de l'information et des communications (TIC), en particulier dans les laboratoires de la formation spécifique.

Dans l'ensemble, le cours magistral est la formule d'enseignement la plus couramment utilisée. Les étudiants sondés par le Collège considèrent que l'enseignement est « *assez linéaire* », c'est-à-dire que les méthodes pédagogiques sont peu variées à l'intérieur d'un même cours. Le rapport laisse entendre que les élèves « *ne semblent pas insatisfaits* » de cette situation. Des nuances ont cependant été apportées lors des rencontres avec les élèves. Ces derniers se sont montrés généralement ouverts à des méthodes pédagogiques innovatrices dans la mesure où celles-ci servent adéquatement les objectifs du programme. Comme il a été dit précédemment, les élèves souhaitent réaliser des activités d'apprentissage qui requièrent davantage d'autonomie, jugeant l'encadrement actuel trop serré.

Les rencontres effectuées lors de la visite ont permis de constater que le programme offert au centre de La Pocatière profite d'un personnel enseignant compétent et très disponible. Toutefois, la Commission constate que les méthodes pédagogiques ont peu évolué depuis la réforme. C'est pourquoi elle invite le Collège à être vigilant quant à l'évolution des besoins des élèves et à rechercher les moyens d'améliorer le programme et ses méthodes pédagogiques.

### **L'évaluation des apprentissages**

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

La visite a permis de constater que l'évaluation des apprentissages est encore peu adaptée à l'approche par objectifs et standards. D'une part, les stratégies d'évaluation utilisées dans les cours ne permettent pas de garantir l'atteinte des objectifs; il y aurait lieu que les plans de cours se conforment davantage à l'article 5.4.1 de la PIEA qui précise qu'une « *évaluation porte sur l'atteinte des objectifs fixés pour un cours donné et des standards qui y sont associés* »<sup>4</sup>.

D'autre part, les pratiques d'évaluation sommative font en sorte de permettre à l'élève de cumuler suffisamment de points pour obtenir la note de passage sans que l'objectif global et le standard du cours ne soient atteints; en outre, la pondération de l'évaluation finale n'est pas toujours conforme à l'article 5.4.8 de la PIEA voulant que le pourcentage de points accordés à cette évaluation soit suffisamment élevé pour attester la synthèse et l'intégration des apprentissages. La Commission estime que l'évaluation terminale devrait être intégrative et avoir un poids déterminant.

---

4. Cégep de La Pocatière, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, automne 2002, p. 7.

La visite a aussi montré que l'évaluation des apprentissages n'est pas toujours comparable d'un enseignant à l'autre comme l'exige l'article 5.4.4 de la PIEA du Collège, en particulier dans les cours de physique et de mathématiques ainsi que dans les cours porteurs de l'épreuve synthèse de programme. Dans son rapport, le Collège reconnaît la nécessité d'harmoniser les cours donnés par des enseignants différents.

Considérant les problèmes qui viennent d'être soulevés,

*la Commission recommande au Collège de revoir les stratégies d'évaluation en conformité avec la PIEA et, au besoin, de réviser celle-ci afin que la pondération de l'évaluation finale permette de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs et standards des cours.*

### **L'efficacité du programme**

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège recrute et admet des élèves qui satisfont aux conditions d'admission et qui sont capables de réussir dans le programme. Les taux de réussite des cours sont très satisfaisants et se maintiennent généralement au-dessus de la moyenne du réseau; le taux de réussite des cours au premier trimestre s'élevait à 99,3 % à l'automne 2003.

Les taux de persévérance et les taux de diplomation en durée prévue sont également plus élevés que la moyenne du réseau et sont en progression, et ce, malgré une moyenne générale au secondaire plus faible que celle du réseau. De plus, une proportion satisfaisante des élèves termine le programme à l'intérieur d'une période de deux ans après la durée prévue des études. Selon l'enquête réalisée par le Collège à l'occasion de l'autoévaluation, tous les diplômés consultés se sont dits satisfaits de la formation reçue.

La Commission note que l'épreuve synthèse de programme (ESP) permet de bien évaluer l'intégration des apprentissages. En outre, l'épreuve répond adéquatement aux objectifs du programme concernant l'application de la démarche scientifique, la communication orale et écrite, la maîtrise de l'anglais, la capacité de travailler en équipe et l'utilisation des TIC. L'épreuve synthèse de programme est réalisée à l'intérieur du cours *Activité d'intégration* (00UU) offert à la quatrième session. L'activité d'intégration prend la forme d'un projet transdisciplinaire qui fait appel à au moins deux disciplines de la formation spécifique. Les élèves apprécient de pouvoir choisir un projet en fonction de leur orientation professionnelle. Selon le rapport toutefois, « *la question de la contribution des acquis de la formation générale dans l'ESP demeure ouverte* ». À cet égard, les rencontres tenues sur place ont montré que l'ESP pourrait mieux intégrer les éléments de la formation générale,

par exemple les questions éthiques; la Commission invite le Collège à mettre en place des moyens pour y parvenir.

Dans l'ensemble, les résultats qui sont observés témoignent de l'efficacité de ce programme.

### **Les critères additionnels retenus par le Collège**

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait trois critères additionnels, soit l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, la qualité de gestion du programme et l'encadrement des élèves.

#### *L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières*

Le Collège a choisi d'aborder ce critère en mettant en évidence les principaux résultats de l'enquête de satisfaction des élèves; il a notamment recueilli la perception des élèves par rapport à l'équipe d'enseignants, au travail des techniciens œuvrant dans le programme et à la qualité des installations techniques, des laboratoires et des équipements informatiques. Les résultats du sondage montrent que les élèves, les finissants et les diplômés sont généralement satisfaits des ressources allouées en *Sciences de la nature*, à l'exception des équipements informatiques destinés aux laboratoires de biologie et de chimie. Au moment de la visite, le Collège apportait des améliorations à ce sujet.

La bibliothèque est fréquemment utilisée par les enseignants et les étudiants des *Sciences de la nature*. Selon le rapport, le personnel de la bibliothèque connaît bien les besoins des élèves du programme.

Dans l'ensemble, la Commission note la nature remarquable des équipements : le programme des *Sciences de la nature* du centre de La Pocatière profite des ressources allouées aux programmes des techniques physiques et des techniques biologiques au moment de l'épreuve synthèse de programme.

#### *La qualité de gestion du programme*

Les enseignants de la formation spécifique font partie du comité de programme. Au moment de la visite toutefois, ce comité était encore restreint; son effectif n'inclut pas de représentants de la formation générale ni de professionnels, privant ainsi les intervenants du programme d'informations utiles, notamment sur le cheminement scolaire des élèves. De plus, le comité de programme change annuellement de responsable, ce qui ne contribue pas à faire émerger les préoccupations du programme. Le Cégep de La Pocatière aurait

avantage à s'assurer du fonctionnement efficace du comité de programme des *Sciences de la nature* dans le sens de l'approche programme.

L'enquête réalisée lors de l'autoévaluation a démontré que le sentiment d'appartenance est très fort pour la grande majorité des enseignants de la formation spécifique et des élèves.

#### *L'encadrement des élèves*

Selon le rapport du Collège, les élèves de 2<sup>e</sup> année, les finissants et les diplômés ont une perception favorable de la nature du soutien fourni par les enseignants du programme. Comme il a été mentionné plus tôt, les élèves ont une appréciation très favorable de la disponibilité des enseignants.

Le Cégep de La Pocatière est doté de mesures d'encadrement institutionnel tels le Centre d'aide en français (CAF), le Centre d'aide en mathématiques (CAM) et l'aide pédagogique. Les deux centres d'aide sont toutefois peu utilisés; entre 5 % et 10 % des élèves du programme les fréquentent. Le rapport d'autoévaluation mentionne d'ailleurs les « *insatisfactions évidentes* » des élèves quant à l'utilisation du CAM. Parmi les actions envisagées pour améliorer la situation, le Collège veut revoir la mission et les interventions du CAM afin de répondre aux besoins réels des élèves. La Commission l'encourage à y donner suite.

### **Plan d'action**

L'établissement a produit un plan d'action qui découle des conclusions du rapport d'autoévaluation. Toutefois, les actions retenues ne tiennent pas toutes compte de l'importance des points à améliorer, plus particulièrement les deux principales faiblesses identifiées : la qualité des plans de cours et les stratégies d'évaluation. Le fait que le Collège n'ait pas évalué les plans de cours et les stratégies d'évaluation explique sans doute cette absence.

Le plan d'action prévoit le partage des responsabilités et inclut un calendrier de réalisation, mais aucune instance n'a été identifiée comme étant responsable de la mise en œuvre du plan d'action.

La Commission invite le Collège à compléter son plan d'action de façon à intégrer les nouvelles actions liées aux deux recommandations et à s'assurer que le mécanisme de suivi des actions prévu à la PIEP soit respecté.

## Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Sciences de la nature* offert au centre de La Pocatière est de qualité. Les élèves profitent d'un encadrement efficace de la part d'une équipe professorale compétente et soucieuse de la réussite des étudiants. Les enseignants des trois départements porteurs du programme maintiennent de bonnes relations. L'activité d'intégration répond bien aux objectifs du programme et permet aux élèves de produire des projets originaux, lesquels s'appuient sur des équipements de laboratoire de grande qualité. Au bout du compte, les élèves réussissent bien et les taux de diplomation ont tendance à progresser.

La Commission a cependant constaté que, sur certains points, le programme pourrait être amélioré. Le Collège devrait assurer un meilleur suivi de ses diplômés, notamment en collectant des données sur les taux d'admission à l'université et en mettant en place un mécanisme de liaison plus efficace avec les diplômés. Par ailleurs, la Commission recommande au Collège, d'une part, de s'assurer que les plans de cours respectent les exigences de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et du *Règlement sur le régime des études collégiales* et, d'autre part, de revoir les stratégies d'évaluation en conformité avec la PIEA et, au besoin, de réviser celle-ci afin que l'évaluation finale atteste sans ambiguïté de l'atteinte des objectifs et standards.

En vue d'amener certaines innovations dans les méthodes pédagogiques, le Collège pourrait mieux tirer profit de sa collaboration avec les programmes techniques afin que les équipements dont il dispose lors de l'activité d'intégration soient également utilisés tout au long de la formation des élèves.

## **Les suites de l'évaluation**

Le Cégep de La Pocatière a fait parvenir sa réaction au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Sciences de la nature* dans une lettre datée du 21 mars 2006. Le Collège formule des commentaires sur un certain nombre de points soulevés par la Commission, soit pour souligner qu'il ne partage pas entièrement certaines conclusions de la Commission, soit pour apporter certaines précisions.

La Commission s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès accomplis au regard des recommandations formulées dans la présente évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur , présidente